
ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET
29 Avril 2017

PROCES-VERBAL

La 89^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est tenue le 29 avril 2017 à 8 heures 30, Espace Blareau à SULLY SUR LOIRE sous la présidence de Monsieur Alain MACHENIN.

Le Président remercie de leur présence à la tribune Monsieur Jean-Luc RIGLET, Maire de Sully sur Loire, Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Président du Groupe Chasse et Pêche du Sénat, Monsieur Michel MASSON, Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret, Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Monsieur Hubert-Louis VUITTON, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs.

Il salue également les personnalités et les administrateurs présents dans la salle et présente les excuses des absents et en particulier des représentants de l'Administration qui sont soumis au devoir de réserve en cette période électorale.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc RIGLET, Maire de SULLY SUR LOIRE qui remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir choisi sa commune et d'être fidèle et souhaite une bonne Assemblée Générale.

L'Assemblée adopte ensuite, à l'unanimité et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 avril 2016. Le Président propose ensuite de désigner pour bureau de l'Assemblée Générale celui du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

RAPPORT MORAL

Le Président fait lecture de son rapport moral :

Messieurs les Sénateurs, Monsieur le Député, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Mesdames Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers amis,

2016 aura été une année marquée par des événements tragiques que nous avons toujours à l'esprit et que malheureusement l'actualité de ces derniers jours nous rappelle. Nous avons également subi une pluviométrie exceptionnelle, plus de 20 litres d'eau au mètre carré en quelques heures. Des bâtiments et maisons inondés et des milliers d'hectares de culture sous les eaux. Sale temps pour certaines activités humaines, sale temps pour les cultures agricoles et bien sûr sale temps pour la petite faune de plaine qui a payé un lourd tribut à ces intempéries. Pour nos activités cynégétiques, 2016 a été fertile puisque nous avons pu faire évoluer la réglementation et ainsi nos modes de chasse, mais j'y reviendrais tout à l'heure. C'était l'année d'une nouvelle gouvernance à la Fédération Nationale et le nouveau Président Willy SCHRAEN a constitué autour de lui une équipe et structuré celle-ci en différentes commissions et groupes de travail. Lui ayant proposé mes modestes compétences, j'ai rejoint le groupe de travail sur les territoires de chasse et la commission petit gibier, nuisible et agriculture. J'ai pu assister à différentes réunions et échanger avec mes collègues des autres départements du territoire. Des échanges fructueux et objectifs permettent de proposer au Conseil d'Administration de la FNC des évolutions, modifications à projeter. Toujours dans cet objectif, j'ai pu assister à un Conseil d'administration en remplacement du Président VUITTON le 17 février dernier. J'ai ainsi saisi cette opportunité pour proposer que la fermeture de la chasse du sanglier soit repoussée au 31 mars au lieu du 28 février. Proposition retenue par l'ensemble des membres présents. Maintenant il reste à faire évoluer la loi.

Au dernier congrès fin mars dernier, une motion a été votée à la grande majorité concernant le mode d'élection des Fédérations. Prochainement, ce seront des listes entières qui seront élues et qui

prendront leurs fonctions au plus tard 8 jours après leur élection. Cette modification devrait être effective en 2022 et les mandats des administrateurs en poste pourraient être prolongés jusqu'à cette date. Bien entendu pour cela il faut que le package « loi chasse » soit validé par le législateur. En dehors des modifications dont je viens de vous parler d'autres y seront ajoutées (le beeper, le tracker, le modérateur de son, l'utilisation de talkies pour la chasse du renard, et bien d'autres...).

La réforme de la directive sur les armes a été adoptée le 14 mars 2017 par le Parlement Européen. Le texte adopté nous permet de dire que la réglementation française concernant les armes de chasse, qui est l'une des plus strictes d'Europe, ne sera que faiblement impactée, car nous avons déjà beaucoup anticipé dans la loi de 2012 avec une application réelle et contrôlée. Une partie de la catégorie D1, a été supprimée, c'est-à-dire celle qui concerne les fusils de chasse. Cela signifie que les fusils de chasse qui seront achetés au lendemain de la transposition de la directive devront faire l'objet d'une procédure de déclaration, comme nous le faisons déjà pour les carabines de chasse. À ce jour et depuis 2011, les fusils achetés doivent déjà faire l'objet d'un enregistrement. La faible nuance entre les deux procédures a conduit à cette mesure de regroupement dans une même catégorie qui sera la catégorie C. Cette nouvelle directive aura des répercussions importantes pour les collectionneurs, mais n'aura que peu d'incidence sur la réglementation française pour les armes de chasse.

Pour ce qui concerne le niveau régional, j'ai participé le 27 février dernier au sénat à une conférence/débat concernant la stratégie à adopter par rapport à la nouvelle loi Notre. Cette loi définit et précise le rôle et les périmètres des nouvelles régions administratives. Dans certaines régions où les Présidents de Fédération se sont investis, ils ont pu limiter des gabegies financières destinées aux associations environnementalistes. Ce sont des dizaines de millions qui étaient détournées au profit de leur fonctionnement. Les politiques environnementales agricoles, forestières et même sanitaires sont régionales. Les Fédérations Régionales de chasseurs ont donc un rôle important pour défendre la chasse dans ces politiques.

La gestion des territoires et l'ingénierie environnementale doivent être assurées par l'échelon régional (écologie de terrain). Pour cela le monde de la chasse doit obtenir des financements. Aussi, il devra:

1. Occuper l'espace politique régional afin d'influencer les flux financiers.

Les FRC ayant obtenu des financements sont celles pour lesquelles des Présidents de FDC sont élus régionaux (à la présidence de commission ou non). L'expérience du Président JAOUL de Languedoc Roussillon montre qu'il faut signer un accord politique pour que les engagements soient officiels et respectés.

2. Dans ce contexte politique favorable il faut des projets et ne plus demander de financements de fonctionnements trop « fragiles » pour les personnels embauchés grâce à ces éventuels fonds.

3. Une fois ces ressources acquises, il faut trouver des compétences en externe ou en interne et ne pas hésiter à créer des pôles de compétences au sein des FDC, former les personnels ou embaucher de nouveaux profils.

Les thématiques des projets financés peuvent être différentes :

- la ruralité,
- l'économie par la mise en valeur de la venaison,
- la préservation de la biodiversité avec l'ouverture des milieux,
- l'augmentation des potentialités d'accueil de la faune, l'acquisition de sites,
- l'éducation à l'environnement, les sentiers pédagogiques,
- les travaux de recherches, l'approfondissement des connaissances.

Outre ce rôle primordial de représentation du monde de la chasse dans l'élaboration des politiques publiques, la FRC met en place des actions organisées autour de quatre grandes thématiques.

La première, qui touche de près la petite faune de plaine, concerne les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la faune sauvage dans le cadre du programme Agrifaune, au niveau national comme au niveau régional. Les partenaires agricoles (Chambres d'Agriculture et FRSEA), l'ONCFS et l'association Hommes et Territoires sont associés à ce programme.

Ainsi en 2016, des travaux ont été conduits sur la gestion des bords de champs avec la mise en place d'un outil de diagnostic et de conseils pour les agriculteurs, la promotion de couverts d'intercultures

favorables à la biodiversité et des barres d'effarouchement pour limiter la mortalité de la faune sauvage lors des travaux de récolte ou de destruction des couverts.

La sensibilisation à la nature et à l'environnement, auprès du grand public mais aussi des scolaires fait partie intégrante des missions de la FRC. Elle réalise ainsi des supports d'information à destination des enseignants, des scolaires et du grand public (chasseurs compris) et mis à disposition de l'ensemble des Fédérations Départementales (en région mais aussi hors région). La collection a commencé avec le cerf, le sanglier puis le chevreuil et le faisan ; en 2016, ce sont trois panneaux qui ont été réalisés sur le lièvre d'Europe.

Elle travaille également sur la mise en place d'outils pédagogiques destinés aux animations auprès des jeunes, organisées par les Fédérations.

Enfin on peut citer l'opération «la chasse à la cartouche usagée» organisée et coordonnée par la Fédération Régionale depuis près de 8 ans. En 2016, ce sont près de 11 tonnes de cartouches qui ont ainsi pu être recyclées.

La troisième thématique est relative à la biodiversité ordinaire et à l'approfondissement des connaissances scientifiques.

On peut citer notamment le suivi par balise Argos de pigeons ramiers qui a été lancé fin 2015-début 2016. Même si cette étude est évidemment liée à la survie des oiseaux et à la résistance des balises, des premiers éléments de réponses quant aux axes de migration des oiseaux qui hivernent en région Centre sont ressortis avec en particuliers 3 oiseaux sur les 4 équipés partis vers le Nord, celui ayant été le plus loin a été localisé près de Stockholm, en Suède ! La FDC du Loiret a d'ailleurs souhaité poursuivre ce suivi en équipant un oiseau avec une balise plus récente et plus fiable dans le temps.

Un programme de recherche sur la fonctionnalité des corridors écologiques vis-à-vis des populations de Cerf élaphe, a également été mené en analysant génétiquement plus de 1600 échantillons de cerfs de la région. Une plaquette de présentation des résultats sera disponible avant l'été 2017.

Pour finir, il faut rappeler que la FRC est au service des six Fédérations Départementales de la région. Cette mutualisation des moyens et compétences permet chaque année d'aider les FDC dans le cadre de la conception graphique d'un grand nombre de supports de communication comme des affiches pour l'exposition de trophées ou des fêtes de la chasse, la mise en place d'une revue interdépartementale dont vous parlera François LECRU, mais aussi dans le cadre de la saisie des données de terrain comme le plan de chasse ou le piégeage. C'est dans cet objectif d'appui aux FDC que la FRC apporte son expertise dans le cadre du projet d'étude pour la mise en place d'une plate forme de collecte et de valorisation de la venaison à l'échelle régionale, totalement financée par le Conseil Régional.

Du côté du Loiret, je vous l'ai annoncé dans mon introduction, il y a eu des changements importants :

Au niveau de la vénerie sous terre, les veneurs ont pu profiter de la période complémentaire pour le déterrage du blaireau. Cette avancée tant attendue, n'a été possible qu'avec un dossier étoffé, précis. En effet nous avons lancé en 2015 avec les acteurs de terrain, (piégeurs, gardes particuliers, déterreurs, louvetiers) un recensement des terriers. Nous avons pu mettre en évidence une nette augmentation de la population de blaireaux dans le Loiret comparé au recensement fait en 2005 par l'ONCFS. Ce sont au total 31 blaireaux qui ont été prélevés au cours de la période complémentaire 2016 sur 13 communes du département.

Autre nouveauté ; le renforcement des populations de perdrix grises par des lâchers d'été. Le triste constat fait l'année dernière, avec une reproduction quasi nulle de l'ordre 1,3 jeunes par poule couplée à une très faible densité nous laissent prévoir des comptages de printemps catastrophiques en 2017. Les chiffres sont tombés, la moyenne des densités départementales est de 3.4 couples aux 100 ha. Avec de tels résultats, nous ne pouvions pas rester sans rien faire. Aussi, il est maintenant possible suivant l'arrêté préfectoral du 17 janvier de cette année de renforcer les populations de perdrix par des lâchers d'été. Une convention obligatoire avec la Fédération précise certaines recommandations. Pour information le département de l'Eure et Loir qui n'autorise pas la chasse de cet oiseau depuis 7 ans déjà, a lui aussi vu les effectifs fondre comme neige au soleil et s'engager dans le même processus. Cela prouve que ce ne sont pas les prélèvements par la chasse qui sont responsables de la baisse des populations de la perdrix. Nous souhaitons que les oiseaux qui vont être lâchés soient de bonne qualité et dans cet objectif nous avons validé une charte de qualité avec les éleveurs du département qui s'engagent à fournir des oiseaux tout à fait remarquables.

La pérennisation du plan de chasse triennal. A l'issue d'une période de 3 années expérimentales, une enquête réalisée auprès d'un millier de détenteur de plan de chasse, montre que 83 % sont favorables à cette nouvelle disposition. Le Préfet a validé cette mesure par un arrêté préfectoral du 18 janvier dernier en ajoutant une simplification de l'utilisation des bracelets cervidés, la même règle sera appliquée dans l'ensemble du département et la spécificité d'un taux minimum spécifique de réalisation de biche pour le massif du Cosson sera supprimée. Petit bémol cependant, mais je crois que je vais faire sourire le Président de la Chambre d'Agriculture, nous avons demandé à baisser le taux minimum de réalisation à 66 % au lieu des 75 % actuellement appliqué, cette demande n'a pas abouti malheureusement. Aussi je vous demande de réaliser au mieux le plan de chasse qui vous sera attribué, nous avons des droits mais cela est un devoir. Je compte sur vous.

Je voudrais aussi parler de l'opération Loire Propre qui a connu cette année encore malgré un temps exécrable un franc succès. Dans le Loiret 537 personnes ont participé à ce nettoyage des bords de Loire, ils ont ainsi enlevé 113 m³ d'immondices. Sur toute la Loire, de la source à l'embouchure, 2600 personnes se sont mobilisées pour plus de 500 m³ de déchets collectés. Cette démarche à l'initiative des chasseurs de Loire du Loiret, que je félicite, a pris maintenant une envergure nationale car cette opération reprise par La Fondation et Protection des Habitats s'intitule «fleuves et rivières propres» bravo et félicitations pour les organisateurs.

Du nouveau aussi du côté des prédateurs et déprédateurs ; la loi du 08 août 2016 supprime les termes nuisibles et malfaisants et les remplace par les mots «susceptibles d'occasionner des dégâts» voilà la belle affaire. Là, on progresse mais pas dans le bon sens. Arrêtons la sensiblerie, le mot nuisible ne devait pas bien sonner aux oreilles chastes de certains technocrates. Soyons attentif à ce genre de modification de la réglementation car il ne s'agirait pas que la langue française soit utilisée à des fins partisans pour nous empêcher de réguler certaines espèces. Car c'est bien là l'enjeu, nous devons intervenir pour que certaines espèces prédatrices ne prolifèrent aux dépens d'autres espèces proie. Cette loi prolonge également l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 jusqu'au 30 juin 2019, celui-ci devait arriver à terme au 30 juin 2018. A compter du 1^{er} juillet 2019 la durée de classement des espèces du groupe 2 (renard, fouine, martre, corbeaux, corneille, pie et étourneau) sera de six années. De même la déclaration annuelle de piégeage en Mairie est maintenant triennale. Je me dois de vous informer sur l'évolution des permis validés pour le Loiret. En termes de validation départementale, l'année passée nous avons perdu 606 permis. La situation est alarmante, à ce rythme nous allons devoir changer de cap. Pourtant nous ne ménages pas nos efforts en nombre de sessions de permis de chasser. En 2016, 11 sessions ont eu lieu, 415 inscrits et 335 reçus soit un taux de réussite de 80,72 % un des meilleurs taux de France. J'en profite pour féliciter l'équipe de formateurs qui font vraiment du bon travail et sont très appréciés. Malgré cela nos effectifs sont en baisse et nettement. Comment faire venir les gens à la chasse ? Est ce que cela est dû à la désertification des campagnes ? Pour l'instant je n'ai pas la réponse et je me demande si quelqu'un l'a bien.

Je vous informe aussi d'un travail colossal qui consiste à tracer toutes nos activités et définir nos objectifs. Il s'agit du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Celui, qui est en cours, est valide jusqu'en juin 2018. Le travail pour le renouveler est déjà commencé depuis 6 mois environ et nous devons continuer dans le respect du planning que nous avons établi. Un projet doit être présenté au printemps 2018 pour être validé par le Préfet. Un ouvrage fastidieux, lourd, mais qui doit être le plus exhaustif et précis possible. Pour ce genre de travail il faut être méticuleux, minutieux, appliqué et pour cela je remercie et félicite l'équipe de Hubert DROUIN qui ne ménage pas son temps pour rendre une copie acceptable par tous.

Je change maintenant de rubrique pour me rapprocher du grand gibier, celui qui nous occupe beaucoup aussi bien administrativement que dans la pratique. Moi la pratique cela me convient bien, chasser le sanglier ce n'est pas désagréable. Mais il faut raison garder !

Ces dernières années les indicateurs étaient plus ou moins au vert et les premiers résultats arrivaient. Je ne veux pas vous abreuver de chiffres mais je dois vous aviser de la situation car elle est très préoccupante. La surface des dégâts des céréales à augmenter de 82% pour représenter 339 ha, celle du maïs fourrager à 57% pour atteindre 190 ha quant au maïs grain nous sommes à 468 ha de détruits soit une augmentation de 32%. Malgré un mauvais rendement et une qualité médiocre la facture s'alourdit quand même de 20 % pour approcher le million d'euros toutes espèces confondues. Nous pouvons observer dans le document récapitulatif les indemnités versées que 2 cantons totalisent le tiers de la facture, le canton de Briare et celui de Lorris.

Pour le premier trimestre 2017, nous avons enregistré le double de dossiers par rapport à l'année 2015 soit 283 dossiers. Pour la dernière campagne cynégétique, 13 467 sangliers ont été prélevés hors parcs et enclos sans compter ceux du mois de mars que j'estime à plus d'un millier, donc un total d'environ 15 000. La politique fédérale est claire, pas de consigne qualitative ni quantitative, chasser régulièrement, correctement avec hommes et chiens en suffisance. Il nous faut baisser cette facture et dans ces zones sensibles les acteurs locaux que vous êtes doivent s'investir. Les chasseurs ont des droits mais aussi des devoirs et là cela devient une nécessité. Nous ne pouvons continuer comme cela, il faut changer et revenir à une situation plus normale. A ce rythme nous allons droit dans le mur. Faudra-t'il une catastrophe sanitaire pour modifier les habitudes de certains qui cultivent les sangliers ? L'aspect financier ne doit pour autant ne pas être négligé, il nous faut trouver d'autres ressources, une réflexion sur le sujet s'impose.

Aujourd'hui, une personne que vous connaissez bien doit penser à nous car depuis 25 années il n'a loupé aucune Assemblée Générale. Il est arrivé à la Fédération du Loiret le 15 février 1992 après un passage dans la Fédération du Loir et Cher et celle de l'Aube. Homme de terrain et de dossier, il a de nombreuses opérations phares à son actif (créations de GIC, opérations de repeuplement de faisans de souche sauvage, dossier piégeage, etc.). Homme au caractère trempé, minutieux avec une personnalité affichée, il a fait valoir ses droits à la retraite. Etienne JACHEET, je te souhaite de profiter pleinement de ta retraite méritée, de profiter de ta famille et d'assumer complètement tes passions. Bonne retraite Etienne.

Pour conclure, je remercie l'ensemble des élus qui s'investissent au quotidien dans les tâches pour lesquelles ils se sont portés volontaires. Ils le font généreusement et souvent au détriment de leur vie familiale. Quant à l'ensemble du personnel, je les félicite pour le travail accompli, je leur demande beaucoup et souvent dans la précipitation. Qu'ils soient remerciés.

Merci de votre attention.

Le Président MACHENIN appelle la candidature de scrutateurs. Messieurs Robert CHAMBON, Jean-Pierre DELALOY et Jacky VERGUERE sont alors nommés.

COMPTE RENDU FINANCIER

Monsieur TEIXEIRA, Trésorier après avoir rendu hommage à Monsieur PARDE son prédécesseur, présente les comptes de l'exercice 2015/2016 en les comparant au budget prévisionnel et en donnant des précisions sur les écarts.

Il commence par le budget général, puis le budget dégâts et termine par le bilan (documents joints en annexe).

Monsieur MACHENIN donne ensuite la parole à Monsieur BILLEREAU, Commissaire aux Comptes. Ce dernier précise l'étendue de sa mission et donne lecture de son rapport. Il certifie les comptes 2015/2016.

POINT SUR LE BUDGET EN COURS

Monsieur TEIXEIRA présente un point sur l'état d'avancement du budget 2016/2017 au 31 mars.

PROJET DE BUDGET 2017/2018

Monsieur TEIXEIRA expose le projet de budget général puis le projet de budget dégâts établis par le Conseil d'Administration (documents en annexe). Ce budget est établi avec une estimation de baisse de permis de 3%. Il présente la couverture proposée par la FNC pour garantir le paiement des dégâts de grand gibier que le Conseil a décidé de mettre en place.

Il précise enfin les modalités qui seront mises en place pour le remboursement des bracelets de sanglier.

Il est procédé au vote à l'issue duquel les scrutateurs accompagnés de membres du personnel emmènent les urnes pour procéder au dépouillement.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Plusieurs Présidents de Commission présentent rapidement le bilan de l'année écoulée et les projets en cours ou à venir : Grand Gibier, Petit Gibier, Communication, Gibier d'eau et oiseaux migrateurs.

DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE

Monsieur MACHENIN détaille les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine saison.

INTERVENTIONS

Michel MASSON, Président de la Chambre d'Agriculture, précise que les épisodes de grippe aviaire ont de fortes répercussions économiques sur l'agriculture. Il demande aux chasseurs d'intervenir sur le grand gibier avant qu'une maladie n'apparaisse.

Jean-Noël CARDOUX, Sénateur, invite les chasseurs du Loiret à visiter le musée de la chasse de Gien qui vient d'ouvrir après une importante rénovation. Il fait un point sur la mise en place de l'agence de la biodiversité et sur l'avenir de l'ONCFS. Enfin il attire l'attention de l'assemblée sur la montée en puissance du véganisme.

Willy SCHRAEN présente sa vision de la future chasse française et son programme pour y aboutir. Il développe les principaux chantiers qu'il a lancés à la FNC.

RESULTAT DU VOTE

Le Président communique le résultat des votes.

Comptes de l'exercice 2015/2016

Les comptes sont adoptés avec 4 337 voix pour et 34 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte général aux réserves est adoptée avec 4 332 voix pour et 39 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte dégâts aux réserves est adoptée avec 3 929 voix pour et 50 contre.

Projet de budget 2017/2018

Le projet de budget général est adopté avec 4 151 voix pour et 186 contre.

Le projet de budget dégâts est adopté avec 3 909 voix pour et 428 contre.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose de répondre à quelques questions d'ordre général.

Monsieur CAILLOUX demande une harmonisation nationale pour le coût de chasse du sanglier. Le Président SCHRAEN répond qu'il s'agit de décisions locales adaptées aux problématiques de terrain mais qu'une réflexion pourrait être menée à l'échelon régional.

Monsieur DOUBRE Président de la Société de chasse de Beaulieu sur Loire constate que la Fédération a fini par accepter les lâchers de perdrix grises et souhaite que des leçons soient tirées de ces expériences. Il invite ceux qui sont intéressés à visiter son territoire. Le Président MACHENIN répond que la Fédération a souhaité maintenir le plus longtemps possible la gestion d'une population naturelle. C'est suite à deux années de reproduction catastrophique que la politique fédérale a été modifiée.

Monsieur LABLEE demande que, suite aux dégâts de sangliers sur la zone de Sandillon et au courrier qu'il a reçu, il puisse bénéficier de l'autorisation de tir au mois d'avril. Le Président répond que le sanglier est déjà ouvert 10 mois sur 12 et que les courriers qui sont adressés sont bien ciblés et envoyés à tous les détenteurs concernés.

Madame AUCHERE évoque les dégâts de sangliers sur les cultures et demande le maintien de l'agrainage en forêt. Le Président répond que l'agrainage est possible dans le Loiret pour tout détenteur de droit de chasse qui a passé une convention avec la Fédération.

Le Président, après avoir remercié l'ensemble des présents, clôture la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

Compte de résultat simplifié 2015/2016 (b)

ANNEXE 1	BUDGET GENERAL	
	BUDGET 15/16	REALISE 15/16
DEPENSES		
Achats	146 510	111 677
Services Extérieurs	114 005	94 610
Autres services extérieurs	373 350	357 179
Taxes	89 090	86 742
Personnel	972 965	961 367
Charges gestion courante	188 956	172 971
charges exceptionnelles		1 960
Amortissements, provisions	400 666	378 877
Sous Total	2 285 542	2 165 381
RECETTES		
Ventes	279 701	284 988
Autres produits	1 669 994	1 702 366
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	339 645	330 227
Sous Total	2 289 340	2 317 580
RESULTAT	3 798	152 199

ANNEXE 2	BUDGET DEGATS	
	BUDGET 15/16	REALISE 15/16
DEPENSES		
Achats	1 027 405	833 613
Services Extérieurs	7 875	7 392
Autres services extérieurs	262 000	254 682
Taxes	18 770	18 784
Personnel	270 490	277 229
Charges gestion courante	28 871	29 719
Amortissements, provisions	229 820	380 016
Sous Total	1 845 231	1 801 434
RECETTES		
Ventes	1 490 695	1 576 213
Autres produits	60 000	87 328
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	295 195	274 908
Sous Total	1 845 890	1 938 450
RESULTAT	659	137 016

Résultat global 2015/2016	
RÉSULTAT GÉNÉRAL	+ 152 199 €
RÉSULTAT DÉGÂTS	+ 137 016 €
RÉSULTAT GLOBAL	+ 289 215 €

BILAN AU 30/06/2016 (€)		
Actif Immobilisé	Autres immob. Incorporelles / avances et acomptes	676
	Terrains	914 306
	Construction	189 674
	Installation tech. + matériel	5 845
	Autres immob. corporelles	124 305
	Autres immob. Financières	147
	TOTAL	1 234 953
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	46 927
	Autres créances	18 062
	Disponibilités	3 638 379
	Charges constatées d'avance	44 497
	TOTAL	3 747 865
Fonds associatifs	Réserves indisponibles	1 234 801
	Réserves statutaires	619 282
	Réserves réglementées	1 821 707
	Résultat de l'exercice	289 215
TOTAL	3 965 004	
Provisions pour risques	TOTAL	634 334
Dettes	Avances et acomptes reçus sur commandes	116 706
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 169
	Dettes fiscales et sociales	183 919
	autres dettes	322
	Produits constatés d'avance	13 364
	TOTAL	383 480
TOTAL GENERAL		4 982 818

Projet de budget général 2017/2018		
DEPENSES	Achats	135 997
	Services Extérieurs	113 013
	Autres services extérieurs	450 614
	Taxes	88 290
	Personnel	949 613
	Charges gestion courante	174 742
	Amortissements, provisions	325 702
	TOTAL DES DEPENSES	2 237 971
RECETTES	Ventes	267 813
	Autres produits	1 605 445
	Prod financier, except, reprise, prov, transf charges	299 825
	TOTAL DES RECETTES	2 173 083
RESULTAT GENERAL		-64 888
<p>Pour les recettes, les hypothèses suivantes ont été retenues : Diminution de validation de 3% pour les vignettes départementales et 2,5 % pour les vignettes nationales par rapport au réalisé du 31/01/2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vignette Départementale : 65 € dont 0,30 € pour la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et 1,80 € pour la FRCCVL • Vignette Nationale annuelle : 95 € (fixée par la FNC) • Vignette temporaire 9 jours consécutifs : 33 € (non renouvelable) • Vignette temporaire 3 jours consécutifs : 17 € (3 périodes maxi. par an) • Adhésions « Territoires » : - Contrat simple : 90 € - Contrat de service : 90 € + 0,30 € de l'ha du 1er au 400^e ha et 0,20 € de l'ha à partir du 401^e. 		

Projet de budget dégâts 2017/2018 (€)		
DEPENSES	Achats	1 039 269
	Services extérieurs	50 300
	Autres services extérieurs	257 150
	Taxes	19 609
	Personnel	278 595
	Charges gestion courante	55 281
	Amortissements, provisions	230 429
TOTAL DES DEPENSES		1 930 633
RECETTES	Ventes	1 525 217
	Autres produits	82 000
	Prod financier, except, reprise, prov, transf charges	285 613
	TOTAL DES RECETTES	
RESULTAT DEGATS		-37 803

Pour les recettes, les hypothèses suivantes ont été retenues :

Timbre Sanglier annuel : 28 € (inchangé), temporaire 9 jours : 14 € (inchangé), temporaire 3 jours : 7 € (inchangé).

Les prix des bracelets de grands gibiers sont maintenus à leur niveau actuel dont le détail, coût matière de 5€ inclus, est le suivant : CHEVREUIL 35 €, CEM 210 €, CEM1 170 €, CEF et CEJC 110 €, SANGLIER 20 €, DAIM, CERF SIKA et MOUFLON 5 €.

Projet de budget global 2017/2018 (€)	
RESULTAT GENERAL	-64 888
RESULTAT DEGATS	-37 803
RESULTAT GLOBAL	-102 691